



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cahier S.A.I.D.V. :

Subdivisions administratives des Isles du Vent

MAIRIE LE

27 AOÛT 2013

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°76/2013 DU 21 AOÛT 2013

Approuvant le nouveau plan de financement de l'opération de construction de la couverture du plateau sportif de PIRAE UTA

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois d'août à huit heures trente, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Messieurs Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	13 août 2013
Date d'affichage :	13 août 2013

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

Le 23 août 2013

Affichage de la présente délibération le :
.....**28 AOÛT 2013**.....

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth		X	Eliane LECHENE
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred		X	
17	TOUAITAHUATA Charles		X	
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUJ Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre	X		
32	DOOM Yves		X	
33	TIRAO Aldo		X	
20			13	1

DELIBERATION N°76/2013 DU 21 AOUT 2013

Approuvant le nouveau plan de financement de la construction de la couverture du plateau sportif de Pirae Uta

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté N°234/IDV du 27 avril 2005 modifié instituant le syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;
- VU la délibération N°97/2008 approuvant le programme de travaux de la construction du plateau sportif de Pirae Uta ;
- VU le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Papeete 2007/2009 signé le 30 janvier 2007 entre l'Etat, la Polynésie française, et les communes de Arue, Faaa, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papara, Papeete, Pirae, et Punaauia ;
- VU la convention de financement N°25/2008 du 21 mai 2008 et son avenant N°03.13 du 25 juin 2013 ;
- VU l'autorisation n°12-274-1/MAA.AU du 14 février 2013 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 21 août 2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1. : Le nouveau plan de financement retenu pour cette opération est approuvé et se décompose comme suit :

Coût total du projet	36.057.246 F CFP TTC	(100%)
Financement CUCS	15.673.500 F CFP TTC	(43%)
Financement Commune	20.383.746 F CFP TTC	(57%)

Article 2. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est invité à lancer la consultation des entreprises et est autorisé à passer les marchés correspondants suivant le choix arrêté par la commission d'appel d'offres et dans la limite des crédits ouverts ainsi que les avenants éventuels, dans la mesure où leur contenu ne dénature ni le programme ni le marché initial.

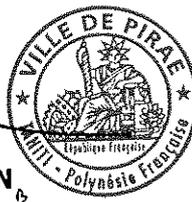
Article 3. : Toute disposition antérieure et contraire à la présente délibération est abrogée.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative
Le... **27 AOUT 2013** ...
et publication du **28 AOUT 2013**
Le Maire,

Béatrice VERNAUDON

